



**PRÉFET
DE L' AISNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

SCCV ST QUENTIN RUE COCTEAU IDF

2 RUE DE LA CITE LEDAY
RESIDENCE LE NOUVEL ERMITAGE
80100 ABBEVILLE

Laon, le 7 décembre 2021

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : gestion des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'une résidence sociale senior et de logements locatifs sociaux - Commune de Saint-Quentin - Accord sur dossier de déclaration

P.J. : 1 récépissé de déclaration (annule et remplace celui transmis par courrier du 11 juin 2021)

Monsieur,

Dans le cadre de l'instruction du dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant la gestion des eaux pluviales dans le cadre de la construction d'une résidence sociale senior et de logements locatifs sociaux sur la commune de Saint-Quentin pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 11 juin 2021, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

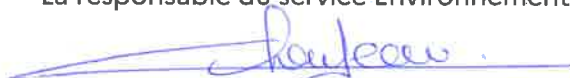
Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Saint-Quentin pour affichage pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de la Haute Somme pour information. Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La responsable du service Environnement,


Céline Chouteau

50, boulevard de Lyon
02011 LAON Cedex
Réf : AFL/AL - Dossier n° 02-2021-00128
Affaire suivie par : Anne-France LELIEVRE
Tél. : 03 23 24 65 21
Mél. : ddt-env@aisne.gouv.fr
Service Environnement - Unité police de l'eau

 Préfet de l'Aisne   @Prefet02

Les jours et heures d'accueil sont consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Aisne : www.aisne.gouv.fr